

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A RENNES SOUS LOUIS XVIII

L'histoire de l'enseignement primaire en France sous la Restauration reste tout entière à écrire <sup>(1)</sup>.

A titre de contribution à cette histoire, voici un document extrait de la série F<sup>17</sup> des Archives nationales 1791 <sup>(2)</sup> qui nous renseigne sur la situation à cet égard d'un chef-lieu de département de moyenne importance, vers la fin du règne de Louis XVIII.

Il s'agit du « Rapport de M<sup>rs</sup> Rabillon et Poirier sur l'inspection qu'ils ont faite sur les écoles des Frères et celle de l'enseignement mutuel à Rennes, dans la 2<sup>e</sup> quinzaine d'avril 1822 », adressé par eux au Recteur de l'Académie Le Priol <sup>(3)</sup> et transmis par ce dernier au Grand-Maître de l'Université <sup>(4)</sup>.

(1) Sur l'instruction primaire en France, à partir de 1815 et plus spécialement sous la Restauration, il n'existe encore aucun ouvrage scientifique. Faute de mieux, on consultera E. BROUARD, *Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France de 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1901, 1 vol. in-8°, VIII-360 p., et F. BUISSON, *Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, 1 vol. gr. in-8°. Sur la Bretagne, en particulier, cf. R. DURAND, *L'enseignement primaire à Saint-Brieuc sous la Restauration*, dans les *Mélanges Loth*, Paris et Rennes, 1927, 1 vol. in-8°, p. 296-299.

(2) F<sup>17</sup> Instruction publique, 1791 (ancien classement). Ecoles primaires. Personnel et affaires diverses. Académie de Rennes (1809-1822).

(3) Sur le Recteur de l'Académie de Rennes Le Priol, qui succéda en 1816 à Germei, cf. R. DURAND, *Une circulaire du Recteur de l'Académie de Rennes en 1817*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 7 décembre 1913, p. 248-249.

(4) Ou plus exactement au Président du Conseil Royal de l'I. P. qui en faisait fonction. L'*Almanach Royal* de 1822, qui se réfère là-dessus aux Ordonnances royales du 15 août 1815 et du 1<sup>er</sup> novembre 1820, indique comme président dudit conseil le ministre secrétaire d'Etat Corbière, lequel d'ailleurs était d'origine rennaise.

D'après ce rapport, Rennes possède à cette date trois écoles des Frères <sup>(5)</sup> :

1° Celle de la rue Vasselot, paroisse de Toussaint <sup>(6)</sup>. Elle abrite 310 enfants et se divise en trois classes : celle des débutants; 130 enfants; la seconde classe, 90 enfants qui apprennent à lire « le latin <sup>(7)</sup> et le français »; la troisième classe, 90 enfants;

2° En Saint-Melaine, près l'Evêché <sup>(8)</sup> : 200 enfants, 2 classes;

3° En Saint-Aubin, rue Haute <sup>(9)</sup> : 278 enfants, 3 classes.

Partout les locaux sont signalés comme trop étroits. Les inspecteurs accordent des éloges à l'enseignement des Frères, sauf pour « la prononciation (des élèves), trop précipitée, lorsqu'ils lisent ».

L'école d'enseignement mutuel est située sur les Douves de la Visitation <sup>(10)</sup>.

Elle est tenue par « les sieurs Wahavens et Lemoine,

(5) Les Frères des Ecoles chrétiennes de J.-B. de la Salle s'étaient installés à Rennes pour la première fois en 1736. Ils avaient été dispersés par la Révolution. En 1805, le Conseil municipal de Rennes avait voté 4.000 francs pour leur permettre d'ouvrir une école qui serait tenue par quatre d'entre eux. Cette école n'avait été ouverte qu'en 1818 : cf. GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, tome III (1882), p. 611. Sur les progrès de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes en France du XIX<sup>e</sup> siècle, cf. *Annales des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, 1889, 2 vol. in-8°; Alexis CHEVALIER, *Les Frères des Ecoles chrétiennes après la Révolution (1790-1880)*, Paris, 1887, 1 vol. in-8°; *Les Frères des Ecoles chrétiennes*, collection « Les Ordres Religieux », Paris, Letouzey, 1924, 1 vol. in-12°; — Sur les Frères, à Saint-Brieuc, cf. R. DURAND, *L'Enseignement primaire à Saint-Brieuc sous la Restauration*, cité plus haut.

(6) Elle existait encore avant la loi de 1904 et nous l'avons connue personnellement. Sur la rue Vasselot, cf. P. BANÉAT, *Le Vieux Rennes*, Rennes, Larcher, 1 vol. gr. in-8°, s. d., p. 597.

(7) « Lire le latin » pour pouvoir suivre les offices de l'Eglise dans le paroissien. Il ne s'agit pas d'apprendre le latin, ce qui était du reste expressément défendu aux Frères par les règles de leur Congrégation.

(8) Remplacée aujourd'hui par une école municipale laïque. Sur la rue Saint-Melaine, située en effet près l'ancien Evêché jusqu'à la Séparation, cf. P. BANÉAT, *op. cit.*, p. 562-564.

(9) Aujourd'hui rue Saint-Malo, s'opposant à la rue Basse qui existe encore sous le nom de rue de Dinan. Cf. P. BANÉAT, *op. cit.*, p. 527-533. Il y a encore une école primaire municipale « en Saint-Aubin », tout près de la rue Saint-Malo.

(10) Sur les « Douves » de la Visitation, cf. P. BANÉAT, *op. cit.*, p. 622.

brevetés et autorisés »<sup>(11)</sup>. Elle comprend deux classes, l'une gratuite, de 56 élèves; l'autre payante, de 70 élèves. La rétribution est de 9 francs par mois.

L'état des locaux est satisfaisant. L'enseignement comprend « la lecture, l'écriture, les chiffres et le dessin linéaire ». Dans la classe payante on enseigne en plus la grammaire française et la musique vocale. Le catéchisme y est étudié trois fois par semaine et l'on récite les prières au commencement et à la fin de chaque classe.

Les livres en usage sont l'*Imitation de Jésus-Christ*, le *Catéchisme du diocèse*<sup>(12)</sup>, la *Grammaire française* de l'abbé Gautier<sup>(13)</sup>, les *Leçons choisies à l'usage des écoles primaires de France*, d'Alexandre<sup>(14)</sup>.

Les résultats obtenus sont satisfaisants et la tenue des élèves est décente. L'instruction qu'ils reçoivent est qualifiée de « vraiment religieuse, et monarchique »<sup>(15)</sup>. Le loyer de l'école est évalué à 450 francs. Les instituteurs ne reçoivent d'ailleurs plus aucun secours de la ville.

A s'en tenir au document ci-dessus, la population scolaire mâle des écoles primaires de Rennes se serait élevée à cette date à 436 enfants. Si l'on songe que Rennes est en 1822 une ville de 29.668 habitants<sup>(16)</sup>, ce chiffre peut paraître très faible. Mais il y faut ajouter les petits garçons instruits par les instituteurs autres que les Frères et les directeurs de l'Ecole mutuelle et qui ne figurent pas dans le rapport

(11) Sur les écoles mutuelles et l'ardente polémique qu'elles excitèrent alors, cf. F. BUISSON. *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie*, art. Mutuel (enseignement).

(12) Vraisemblablement, le *Catéchisme* imprimé par ordre de Mgr Enoch en 1816 (Rennes, Vatar, un vol. in-16°).

(13) Nous n'avons pas retrouvé cet ouvrage au Catalogue par ordre alphabétique d'auteurs de la Bibliothèque Nationale.

(14) F. ALEXANDRE, *Leçons choisies à l'usage des écoles primaires de France*, Paris, Eymery, 1818, 1 vol. in-12° (Bibl. N<sup>le</sup> R 26210).

(15) On notera la formule. C'est que l'enseignement mutuel, cher aux libéraux opposants, est toujours soupçonné d'être tiède à ce double point de vue aux yeux des fonctionnaires de la Restauration.

Pourtant, le Préfet d'Ille-et-Vilaine ne craignait pas d'en dire tout le bien qu'il en pensait, témoin cette lettre également extraite des Archives Nationales, F<sup>17</sup>, 1791.

que nous étudions. Les *Etrennes royales de 1822*, sorte d'annuaire départemental d'Ille-et-Vilaine, mentionnent deux instituteurs (sans parler de quatre institutrices; l'*Annuaire du département d'Ille-et-Vilaine* que nous avons utilisé plus haut pour connaître l'Ecole mutuelle, indique sept instituteurs enseignant dans des « écoles ordinaires », c'est-à-dire qui ne sont pas congréganistes et qui ne sont pas l'Ecole mutuelle. Malheureusement aucun des deux recueils précités ne nous donne la moindre indication sur le nombre d'enfants fréquentant ces écoles. Si nous le possédions nous l'additionnerions aux 436 enfants du document des Archives nationales. Mais nous en sommes réduits aux conjectures. Apparemment, ce nombre ne devait pas être bien considérable, les « instituteurs » de ces « écoles ordinaires » étant sans doute d'humbles magisters à la mode du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ne groupaient autour d'eux qu'un petit nombre d'élèves.

Quant à la qualité de l'enseignement donné aussi bien

*Le Préfet d'Ille-et-Vilaine au Ministre de l'Intérieur,*

25 mai 1822.

« Mardi dernier 21, M. le Recteur de l'Académie avait réuni le Conseil pour reviser divers comptes et entendre sur plusieurs institutions particulières du ressort et notamment sur l'instruction primaire les rapports de MM. Poirier et Rabillon. Si ces Messieurs ont eu quelques observations critiques à faire sur le fond de l'instruction dans plusieurs écoles, toutes, à l'exception d'une seule, que M. le Procureur du Roi, sur la demande du Conseil, a dû être invité à faire fermer, ont mérité des éloges sous les rapports des sentiments moraux, politiques et religieux que l'on inculque aux élèves. La partie de ce rapport relative aux Frères des Ecoles chrétiennes et à l'Ecole d'enseignement mutuel de Rennes m'a paru mériter d'être citée particulièrement à V. Exc. J'ai l'honneur de lui en adresser une copie. Elle sait quel bien résulte partout de l'instruction si parfaite des Frères, aussi ai-je hésité à l'en entretenir, mais comme notre enseignement mutuel mérite des éloges et que ces éloges sont donnés par des personnes graves dont V. Exc. apprécie les principes et le talent, que M. le Recteur a eu par lui-même l'occasion de leur rendre la même justice, j'ai tenu à montrer ce que nous offre de vrai cette école, dans laquelle j'attache surtout du prix à l'étude du dessin linéaire, si utile dans tous les états, que je regrette de ne voir adopter par les Frères et dans laquelle les enfants font des progrès qui étonnent. MM. Poirier et Rabillon ne se laissaient pas de nous rapporter à quelles épreuves ils avaient mis l'adresse de main et le coup d'œil de ces enfants et avec quelle constante justesse ils s'en étaient tirés. J'espère que sur leur rapport le Conseil municipal ne refusera pas les 600 francs qu'il donnait anciennement et que l'année dernière il avait supprimés ».

DE LA VILLEGONTIER.

chez les Frères que chez leurs concurrents — de l'École mutuelle ou autres — il ne devait guère s'écarter du programme en vigueur dans les « petites écoles » de l'Ancien Régime <sup>(16)</sup>.

Cet état de choses a vraisemblablement duré pendant toute la Restauration. Mais avec la Monarchie de Juillet la situation change. La loi sur l'instruction primaire de 1833, due à Guizot, marque le premier effort sérieux en France de la part des pouvoirs publics pour diffuser les connaissances élémentaires dans la masse de la population. Elle pose le principe de l'obligation pour les communes d'entretenir une école primaire gratuite, congréganiste ou laïque. Et bien que, faute de ressources, elle n'ait pas pu être appliquée complètement ni partout, elle donne des résultats appréciables dans les grandes communes.

Tenons-nous-en, pour les vérifier, à l'exemple de Rennes.

Les *Etrennes de Rennes et du département d'Ille-et-Vilaine* pour 1844 <sup>(17)</sup>, que le hasard a fait tomber entre nos mains, indiquent (p. 119), pour les seuls Frères des Ecoles chrétiennes, 3 établissements répartis entre 11 classes et plus de 1.000 enfants (sans parler bien entendu des écoles concurrentes). Ce chiffre est éloquent et montre le chemin parcouru dans les années qui ont précédé et suivi 1830.

R. DURAND.

(16) Rennes, Jausions, 1 vol. in-12°.

(17) Le chiffre de 29.668 habitants est extrait de l'*Almanach royal*, 1822, p. 948.  
— Les *Etrennes royales*, Rennes, Froust, 1 vol. in-12°.